



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	35	12	2

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 23 octobre 2015

**OBJET : 08-1 - CASINO - EXPLOITATION
D'UN CASINO SUR LA ZONE « CŒURS
DE VILLE ET CAP » - DELEGATION
DE SERVICE PUBLIC - CHOIX DU
DELEGATAIRE ET AUTORISATION DE
SIGNATURE DE LA CONVENTION DE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC** /

Le vendredi 23 octobre 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/10/15, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Serge AMAR
M. Audouin RAMBAUD à M. Jean LEONETTI
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE
M. Alain CHAUSSARD à M. Marc FOSSOUD
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Eric DUPLAY
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Lionel TIVOLI à Mme Anne CHEVALIER
M. Marc GERIOS à M. Tanguy CORNEC
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. Michel GASTALDI, Mme Rachel DESBORDES

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

3094-15

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 26 OCT. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 26 OCT. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

08-1 - CASINO - EXPLOITATION D'UN CASINO SUR LA ZONE « CŒURS DE VILLE ET CAP » - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CHOIX DU DELEGATAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Commission(s) : CULTURE - TOURISME

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-1 du Code général des Collectivités territoriales et de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, le Conseil municipal, par délibération en date du 19 décembre 2014, a décidé du principe d'une délégation de service public pour l'exploitation d'un casino sur le territoire de la Ville d'ANTIBES JUAN-LES-PINS, dans la zone dite « Cœurs de Ville et Cap », et a également, autorisé la mise en œuvre de la procédure d'attribution telle que définie aux articles L. 1411-1 et suivant du Code général des Collectivités territoriales (C.G.C.T).

Pour mémoire, les critères de jugement des offres étaient :

- qualité du service rendu, appréciée notamment au regard du projet d'exploitation et des modalités proposées pour développer l'attractivité des activités (animation, restauration et jeu) et moyens mis en œuvre à cet effet ;
- équilibre économique de la délégation et impact financier pour la Ville, apprécié notamment au regard des prévisionnels d'exploitation et de leur crédibilité ainsi que du montant des versements en faveur de la Ville.

A l'issue de cette procédure, dont les détails sont exposés dans le rapport relatif au choix du délégataire joint à la présente délibération, le choix de l'autorité responsable de la personne publique délégante s'est porté sur la S.A EDEN BEACH CASINO.

En effet, l'offre finale de ce candidat, seule offre déposée dans le cadre de la consultation, s'est avérée satisfaisante.

Le lieu d'implantation de cette délégation de service public d'une durée de 10 ans et demi, qui s'achèvera le 31 juillet 2026, sera sis boulevard Edouard Baudouin, à Juan-les-Pins, cette durée étant alignée sur celle du bail commercial dont dispose le futur délégataire sur les locaux où se situe l'exploitation.

En ce qui concerne les principaux versements financiers en faveur de la Ville, il convient de noter que :

- le prélèvement communal sur le Produit Brut des Jeux (PBJ) après abattements est fixé à 15 %, taux maximum légal en vigueur. Ce prélèvement sera effectué dès la date de prise d'effet de la convention. Pour mémoire, lors de la précédente procédure d'attribution de ce contrat, déclarée sans suite à l'initiative de M. le Maire, ce même candidat ne proposait que de l'ordre de 5,5 % sur le Produit Brut des Jeux ;
- le délégataire s'engage à verser à la Commune un montant de 35 000 euros au titre de l'animation pour un feu d'artifice ou tout autre événement choisi d'un commun accord ;
- le délégataire s'engage à verser annuellement à l'organisateur du Festival « Jazz à Juan », Manifestation Artistique de Qualité, la somme de 500 000 euros. Cette contribution financière sera affectée à la prise en charge de tout ou partie du déficit de cette manifestation. Ce montant de 500 000 €, supérieur aux 450 000 € proposé par ce candidat dans la précédente procédure déclarée sans suite, représente 4,28 % du PBJ, ce qui en proportion est supérieur à ce que verse l'autre délégataire de jeux de la ville d'Antibes. Elle se trouve en outre légèrement au-dessus du plafond désormais fixé par la nouvelle réglementation applicable en la matière

08-1 - CASINO - EXPLOITATION D'UN CASINO SUR LA ZONE « CŒURS DE VILLE ET CAP » - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CHOIX DU DELEGATAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Commission(s) : CULTURE - TOURISME

	PROPOSITION NOUVELLE PROCEDURE	soit, projection 2016	POUR MEMOIRE PROPOSITION PROCEDURE DECLAREE SANS SUITE	soit, projection 2015
Prélèvement Ville sur PBJ après abattement	fixé au taux maximum légal, soit 15%.	1.527.275 €	- 4 % de 0 à 7,8 M€ - 10% à partir 7,8 M€ - 15 % à partir de 11 M€	698 647 €
Participation MAQ	500 000 € (sans actualisation)	500.000 €	450 000 € (sans actualisation)	450 000 €
Compte 471	Disposition légale abrogée	0 €	50% / 50%	42 544 €
	TOTAL	2.027.275 €	TOTAL	1.191.191 €

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le choix de la S.A CASINO EDEN BEACH comme délégataire du Service Public d'Exploitation d'un casino sur la zone « Cœurs de Ville et Cap » ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public jointe à la présente délibération ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Casino - Exploitation casino zone coeur de ville et cap - dsp - choix délégataire et autorisation signature convention dsp -

Date de transmission de l'acte : 26/10/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 26/10/2015

Numéro de l'acte : DCM3094-15 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20151023-DCM3094-15-DE

Date de décision : 23/10/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public